



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-111

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE CS N° 641 - ALLÉE DE PONTPIERRE

DÉLIBÉRATION : 2026-111
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE CS N° 641 - ALLÉE DE PONTPIERRE

RAPPORTEUR : Véronique SACHOT

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section CS n° 641 d'une surface de 24 m² située allée de Pontpierre. Cette parcelle est matériellement intégrée à la propriété riveraine cadastrée section CS n° 398. Les propriétaires de cette dernière, Monsieur et Madame RABILLER, qui ont acquis le bien en l'état, en ont la jouissance et en assurent l'entretien depuis l'acquisition de leur maison.

Afin de régulariser cette situation et de faire coïncider les limites cadastrales avec la limite physique matérialisée par un mur de clôture, Monsieur et Madame RABILLER ont sollicité la Commune en vue d'en faire l'acquisition. Ils ont accepté cette acquisition au prix de 600 €.

La Direction Générale des Finances Publiques, Pôle d'évaluation domaniale, a été régulièrement consultée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section CS n° 641, d'une surface de 24 m², au profit de Monsieur et Madame RABILLER, au prix de 600 € (six cents euros),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projet urbains, à signer tout acte ou document nécessaire à la régularisation de cette vente.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincent LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ

ANNEXE

